



L'UICN SE FELICITE AUJOURD'HUI DE L'ADHESION DES 7 PREMIERES COLLECTIVITES LOCALES

Communiqué – 19 mai 2022

Le Comité français de l'UICN se félicite de l'adhésion des premières collectivités suite à l'adoption, le 10 septembre 2021, par l'Assemblée des membres de l'UICN réunie au Congrès mondial de la nature à Marseille, de la motion (A) visant à inclure les autorités locales dans la gouvernance de l'UICN, comme membres à part entière.

Désormais 7 collectivités territoriales rejoignent cette nouvelle catégorie de membres :

- Le gouvernement Basque
- Le gouvernement de la Catalogne
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Le Conseil Régional Sud-PACA
- Le Conseil Régional d'Île-de-France
- La Ville de Paris
- La Ville de Curridabat

L'UICN, dont le rôle est d'être l'union de tous les acteurs impliqués dans la conservation de la nature dans le monde, inclut désormais de façon claire les collectivités territoriales, volontaires et actives sur la biodiversité, dans sa gouvernance. Avec 4 collectivités locales françaises admises sur 7, ces adhésions montrent la mobilisation mise en place avec les collectivités par le Comité français de l'UICN, à l'initiative de la motion adoptée au congrès mondial.

Ces premières adhésions de collectivités démontrent qu'elles font partie des acteurs majeurs pour répondre de manière concrète aux enjeux internationaux sur la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques dans les territoires.

En effet, « *le rôle des collectivités territoriales est majeur dans le monde sur les questions environnementales. C'est une remarquable avancée qui permettra de renforcer la gouvernance de la nature avec des actions locales aussi bien dans les villes qu'à l'échelle de grandes régions et territoires* » **déclare Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'UICN.**

Les collectivités sont directement concernées par la mise en œuvre de nombreuses résolutions du Congrès mondial de l'UICN de Marseille comme la lutte contre l'artificialisation des sols, les solutions fondées sur la nature, la planification des espaces maritimes, la pollution plastique marine et lumineuse, ou encore les alternatives aux pesticides.

Elles ne seront pas les seules, puisque l'adhésion de la Ville de Fontainebleau, lieu de la création de l'UICN, est en cours, tout comme celle du Département des Bouches-du-Rhône qui prépare son dossier de candidature.

Cela est le fruit d'un travail que le Comité français de l'UICN porte depuis plus de 15 ans, et qui a progressé grâce à la mobilisation collective de ses membres et des

participants de son groupe de travail « Collectivités & Biodiversité » présidée par Stéphane Woynaroski, Conseiller régional délégué à la biodiversité et à l'eau du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Ces adhésions ouvrent la voie à un renforcement des actions des collectivités en faveur de la biodiversité à la veille de l'adoption de la prochaine stratégie mondiale de la biodiversité à la COP15 Biodiversité cette année.

À propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) :

Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2^e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leur action sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu à Marseille en septembre 2021, avant les conférences internationales dédiées à l'environnement (COP26 Climat, COP15 Biodiversité, One Ocean Summit, CITES...).

CONTACT

Benoît Descombe

Chargé de communication

benoit.descombe@uicn.fr

07 48 11 53 43